



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 30/04/2014 - Compte rendu

①

Heure début : 19h35

Heure fin : 20h15

Participants :	M. Michel GLATIGNY (président) Mmes Évelyne AIELLO, Céline BASSET-LÉOBON, Corinne CABANIÉ, Virginie CORMERAIS, Martine GLATIGNY, Nicole MARION- GAUTIER, Carole NISSOUX Mrs Marc BOCQUET, Patrick DONDAINE, Yves MATHEL-THARIN, Daniel MICHEL, Patrice ROBERT, Michel RUFFIÉ
Procuration :	Catherine REMIGY à Corinne CABANIÉ
Absents excusés :	Michel RUFFIÉ pour les points 1 à 3
Secrétaire :	Patrice ROBERT
Déroulement séance	M. le maire s'est absenté pour le vote du compte administratif 2013 (point 1)

Ordre du jour :

Point 0 : approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour	1
Point 1 : Approbation du compte administratif 2013	1
Point 2 : Approbation du compte de gestion 2013	2
Point 3 : Affectation des résultats 2013	2
Point 4 : Vote du budget primitif 2014	2
Point 5 : Vote des taux communaux 2014	3
Point 6 : Vote des subventions versées au titre de l'année 2014	4
Point 7 : Modification des délégués au SDEHG	5
Point 8 : Election des délégués au SSTOM	5
Point 9 : Attribution d'une prime de responsabilité	5

Point 0 : approbation du précédent compte rendu et de l'ordre du jour

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé ainsi que l'ordre du jour du présent conseil.

Point 1 : Approbation du compte administratif 2013

Présentation : pour l'examen du compte administratif, le président de séance désigné est Patrice ROBERT. Le compte administratif établit les comptes de la commune de l'année précédente. Il a été vérifié par la municipalité et est conforme au compte de gestion établi pour sa part par le comptable. Il peut donc être approuvé par le conseil municipal

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (13 votants)		



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 30/04/2014 - Compte rendu

Point 2 : Approbation du compte de gestion 2013

Présentation : Le compte de gestion 2013 est fourni par le comptable. Le conseil municipal est sollicité pour son approbation.

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (14 votants)		

Point 3 : Affectation des résultats 2013

Présentation : L'excédent de la section de fonctionnement de l'année 2013, diminué du besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2013 est affecté aux recettes de fonctionnement de l'année 2014.

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité (14 votants)		

Point 4 : Vote du budget primitif 2014

Présentation et délibérations : Le vote du budget primitif 2014 est effectué par chapitre. Chaque section (fonctionnement, investissement) se doit d'être équilibrée. Il est noté que plusieurs charges issues de l'exercice 2013 sont supportées sur le budget 2014.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	description	montant	délibération
011	Charges à caractère général	92 414,57 €	Pour à l'unanimité
012	Charges de personnel	181 006,92 €	Pour à l'unanimité
014	Atténuation de charges	71 895,00 €	Pour à l'unanimité
22	Dépenses imprévues	5 591,55 €	Pour à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	151 325,05 €	Pour à l'unanimité
66	Charges financières	3 722,15 €	Pour à l'unanimité
042	Dotation amortissements	1 107,00 €	Pour à l'unanimité
Total dépenses de fonctionnement		507 062,24 €	



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 30/04/2014 - Compte rendu

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	description	montant	délibération
002	Excédent antérieur reporté	59 312,24 €	Pour à l'unanimité
013	Atténuation de charges)	6 555,00 €	Pour à l'unanimité
70	Produits des services	43 850,00 €	Pour à l'unanimité
74	Dotations et participations	125 771,00 €	Pour à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00 €	Pour à l'unanimité
73	Impôts et taxes	252 574,00 €	Pour à l'unanimité
Total recettes de fonctionnement		507 062,24 €	

Dépenses d'investissement

Chapitre	description	montant	délibération
001	Solde d'exécution	10 120,63€	Pour à l'unanimité
016	Remboursements emprunts (capital)	12 795,51 €	Pour à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	45 300,00 €	Pour à l'unanimité
Total dépenses d'investissement		68 216,14 €	

Recettes d'investissement

Chapitre	description	montant	délibération
1068	Solde d'exécution	10 120,63 €	Pour à l'unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	1 107,00 €	Pour à l'unanimité
10	Dotations fonds divers	10 930,12 €	Pour à l'unanimité
13	Subventions d'investissement	20 105,09 €	Pour à l'unanimité
16	Emprunts	25 953,30 €	Pour à l'unanimité
Total recettes d'investissement		68 216,14 €	

Point 5 : Vote des taux communaux 2014

Présentation : L'ensemble des prévisions budgétaires conduit, pour atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement 2014, à réactualiser les taux d'imposition communaux en 2014. Il est proposé d'appliquer une majoration uniforme d'environ 7% des trois taux concernés. Cette majoration des taux communaux conduit à une augmentation de l'ordre de 1,4% de l'impôt supporté par les habitants.



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 30/04/2014 - Compte rendu

Les nouveaux taux proposés sont respectivement de :

- Taxe Locale d'Habitation 7,42 % au lieu de 6,93 %
- Taxe Foncière Bâtie 9,77 % au lieu de 9,13 %
- Taxe Foncière Non Bâtie 60,57 % au lieu de 56,61 %

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

Point 6 : Vote des subventions versées au titre de l'année 2014

Présentation : Les différentes subventions accordées aux associations en ayant fait la demande sont proposées comme suit pour un montant global de 3500 € :

Nom bénéficiaire	Montant
A.P.E. (Association des Parents d'Élèves de l'école élémentaire)	350 €
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)	250 €
comité des fêtes	1800 €
TGV (Tennis Goyrans Village)	700 €
Réserve en vue d'une affectation sur délibération ultérieure	400 €

Interventions à consigner

La subvention relative à l'association « chats » fait l'objet d'un débat. Destinée à limiter la prolifération de chats errants au travers d'une stérilisation des individus concernés, il est jugé souhaitable que des assurances soient prises et fournies par cette association pour que les actions conduites concernent effectivement cette population. En conséquence, l'attribution de cette subvention est conditionnée à la fourniture préalable de telles assurances. En l'absence de telles assurances, la réserve de subvention pourra être allouée à une autre association ce qui fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

Les subventions proposées pour être accordées aux organismes publics sont les suivantes.

Nom organisme	Montant
CCAS	1000 €
Coopérative scolaire	500 €

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		



COMMUNE DE GOYRANS

Conseil Municipal du 30/04/2014 - Compte rendu

Point 7 : Modification des délégués au SDEHG

Présentation : Demande du SDEHG de nommer deux délégués titulaires plutôt qu'un titulaire et un suppléant. Il est proposé que Michel GLATIGNY et Catherine REMIGY soient nommés titulaires.

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

Point 8 : Election des délégués au SSTOM

Présentation : Proposition de nommer Michel GLATIGNY et Daniel MICHEL comme représentants de la municipalité à ce syndicat

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

Point 9 : Attribution d'une prime de responsabilité

Présentation : Octroi d'une prime de responsabilité mensuelle d'un montant de 150 € brut à l'agent contractuel faisant fonction de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} mai 2014.

Délibération :

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité		

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Glatigny', 'Remigy', 'Michel', 'Daniel', and 'Puffié'.

